



**NOTE DE SYNTHÈSE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 avril 2023**

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du 16/03/2023

**LOTISSEMENT**

- **Demande d'engagement de la municipalité pour la plantation d'une haie dans la limite de 5 m du futur lotissement**

**FINANCES :**

- **Vote du budget communal 2023**
- **Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique – communes extérieures rentrée 2022-2023**
- **Convention de mise à disposition Moulines-Visseiche : agent médiathèque**
- **Fonds de concours - Éric Colombel**

**URBANISME**

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**

**POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION :**

- **Point des commissions**
- **Questions diverses**

---

**202313041 Demande d'engagement de la municipalité pour la plantation d'une haie dans la limite de 5 m du futur lotissement**

Une réunion avec la commission urbanisme est programmé le 11 avril pour échanger sur la demande de Laurent GREGOIRE représentant de la EARL LES PIERRIERES pour le mise en place d'une haie bocagère à 5 m du futur lotissement des cerisiers.

Le conseil municipal donnera son avis

**202313042 Vote du budget communal 2023**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Crédits votés	555 611 €	555 611 €	108 340€	108 340 €	663 951 €	663 951 €
Déficit de l'investissement du résultat de clôture 2022			69 591.53			
<b>TOTAUX</b>	555 611 €	555 611 €	177 931.53 €	177 931.53 €	633 951 €	663 951 €

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal l'affectation des résultats du compte administratif 2022 (délibération du 14/03/2023) : il a été prévu de transférer l'excédent de fonctionnement de 46018.45€ € en section d'investissement au compte 1068 pour les recettes et le report du déficit d'investissement de 69 591.53 € au compte R 001 sur le BP 2022.

Par ailleurs, selon les prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement, l'excédent prévisionnel 2023 dégagé au profit de la section d'investissement sera de : **63 617 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L n° 82-213, 02.03.1982, art. 7),

Mme la Maire propose de procéder au vote du budget primitif 2022 pour le budget principal (mairie) dans les conditions suivantes :

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à : **555 611€**

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à : **177 931.53€**

Le Conseil Municipal donnera son avis.

#### **202313043 Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique – communes extérieures rentrée 2022-2023**

Mme la Maire expose au Conseil Municipal le détail des coûts d'un enfant fréquentant l'école publique. Il précise que ce coût est notamment nécessaire pour fixer la participation des communes extérieures, ayant des enfants scolarisés dans notre école publique, aux frais de fonctionnement. Cette participation prend en compte les dépenses réelles de fonctionnement 2022 affectées aux écoles publiques, divisées par le nombre d'élèves présents dans l'établissement.

Mme la Maire propose d'appliquer le coût moyen départemental pour fixer la participation aux frais de fonctionnement des communes extérieures. Le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable à la rentrée scolaire 2022 a été fixé à :

- ✓ 401 € en élémentaire (hors charges à caractère social),
- ✓ 1 402 € en maternelle (hors charges à caractère social).

En 2022-2023, il y a 9 enfants de Boistrudan scolarisés à Moulins (dont 3 maternelles et 9 élémentaires) 1 enfant de Visseiche scolarisés à Moulins (1 maternelle ) et 1 enfant de Domalain scolarisé à Moulins (1 élémentaire).

Le Conseil Municipal donnera son avis.

#### **202313044 Convention de mise à disposition Moulins-Visseiche : agent médiathèque**

La convention de mise à disposition d'un agent pour la médiathèque est à renouveler.

L'objet de cette convention est la mise à disposition d'un agent à raison de 11,67 heures par semaine pour la gestion de la médiathèque. La convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans. L'agent est rémunéré par la commune de Visseiche et la commune de Moulins procède au remboursement de la rémunération et des charges diverses (cotisations, frais déplacement) en un versement trimestriel. En cas d'impossibilité, pour l'une ou l'autre des parties, de remplir ses obligations, il sera mis fin à la présente convention par lettre

recommandée avec avis de réception adressée par la partie la plus diligente. La résiliation prendra effet à l'issue de deux mois suivant la date de réception. Elle ne pourra donner lieu à aucune indemnisation

Le conseil municipal donnera son avis

#### **202313045 subvention demande de fonds de concours - voirie La Biardière**

- Vu le devis de l'entreprise Colombel.

La commune souhaite faire les travaux de voirie à La Biardière pour un montant de : 2 930 € HT afin de finir les travaux d'aménagement du chemin (peinture et signalisation)

Possibilité de demander une subvention à Vitré Communauté à hauteur de 50 %

Le conseil municipal donnera son avis

#### **202313046 Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître Jocelyn POUESSEL, Notaire à Rennes, relative à la vente de la propriété située 20 rue de beausoleil 35680 MOULINS, parcelles cadastrées B 305 La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

Le conseil municipal donnera son avis

#### **POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION**

- **Point commissions :**
  - Urbanisme/finances
  - Environnement
  - Communication/ jeunesse
  - École/périscolaire
  
- **Questions diverses**